

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2021

N° 2021-044

Ressources humaines - Mise à jour du tableau des effectifs - Approbation et autorisation de signer

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 21 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Carl LEQUERTIER, Christine ADRIAN, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Sébastien GALERON, Bruno GUITTARD, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU.

En exercice : 21
Présents : 19
Votants : 21

Excusés :

Valérie LABOUACHRA, Jean-Luc FOURNIER

Pouvoirs :

Valérie LABOUACHRA à Joël GIRARD
Jean-Luc FOURNIER à Dominique RENAULT

Secrétaire auxiliaire : Célia VALERO.



Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la présente délibération a pour objet de prendre en compte les mouvements de personnel intervenus ces derniers mois.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Afin de prendre en compte les mouvements de personnel (départs, arrivées, réussites concours et examens professionnels, avancements de grade et promotion interne...), il est nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs de la manière suivante : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un agent de la Commune peut prétendre à un avancement de grade en raison de son ancienneté. En raison de la qualité de son travail et de son engagement, il est envisagé de nommer l'agent au grade d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à compter du 01 juin 2021 raison pour laquelle il est nécessaire de créer un poste sur ce grade.

Pour résumer :

Création

- 1 poste sur le grade d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs proposée à compter du 31 mai 2021,
- d'autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le
Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,

Célia VALERO.

